

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC ZHM-SYNT

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 1 de 18

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC ZHM-SYNT

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

dimère du 1-décène, hydrogéné

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 2 de 18

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208

Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné			30 - < 60 %
	500-228-5		01-2119493069-28	
	Acute Tox. 4, Asp. Tox. 1; H332 H304			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée			15 - < 30 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
63150-07-2	Acide 2-propénoïque, 2-méthyl-, esters d'alkyle en C10-20, polymères avec le méthacrylate de méthyle			5 - < 15 %
	Eye Irrit. 2; H319			
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée			2,5 - < 5 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol			0,3 - < 1 %
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique			0,1 - < 0,3 %
	434-070-2		01-2119658068-31	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H317 H412			
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine			0,1 - < 0,3 %
	939-700-4		01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411			
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène poly-, triéthylène tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			0,1 - < 0,3 %
	947-263-6		01-2120761103-66	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H361fd H315 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 3 de 18

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68649-11-6	500-228-5	dimère du 1-décène, hydrogéné	30 - < 60 %
		par inhalation: CL50 = 1,17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-54-7	265-157-1	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	15 - < 30 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
72623-86-0	276-737-9	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
128-39-2	204-884-0	2,6-di-tert-butylphénol	0,3 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
268567-32-4	434-070-2	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	0,1 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
	939-700-4	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine	0,1 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3313 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
	947-263-6	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	0,1 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 4 de 18

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 5 de 18

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 6 de 18

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	70,61 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	20,9 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,4 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	4,4 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 7 de 18

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3,72 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	1,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,625 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,625 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 8 de 18

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,004 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,317 mg/kg
Sédiment marin		0,032 mg/kg
Intoxication secondaire		60 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,697 mg/kg
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	
Eau douce		0,036 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,38 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,42 mg/kg
Sédiment marin		0,142 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,496 mg/kg
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,01 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,69 mg/l
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylènetétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	
Eau douce		0,496 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		4,96 mg/l
Eau de mer		0,05 mg/l
Sédiment d'eau douce		3772830,55 mg/kg
Sédiment marin		377283,06 mg/kg
Intoxication secondaire		5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		3935351,65 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HIGHTEC ZHM-SYNT

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 9 de 18



#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Difficilement combustible.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	~ 20,6 mm <sup>2</sup> /s DIN 51562
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,1 hPa calculé.
Densité (à 15 °C):	~ 0,826 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

### 9.2. Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 10 de 18

Point d'écoulement:

~ -51 °C

DIN ISO 3016

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,966 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 11 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 1,17 mg/l	Rat		
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 401
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2000)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1999)	OECD Guideline 402
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402
	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2016)	OECD Guideline 423

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 12 de 18

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Autres informations**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1995) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1995) OECD Guideline 202
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Tête de boule	REACH Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 211
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Tête de boule	REACH Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier QSAR
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>= 100	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 211
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,45	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,035	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 211
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	38 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2000) EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	53 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2000) EU Method C.2

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 14 de 18

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée			
	OCDE 301B	21 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée			
	OCDE 301F	31 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné	> 6,5
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	4,5
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	3,9
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine	6,56

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	135 - 360	Cyprinus carpio	Publication (1992)
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	> 1 - < 2	Cyprinus carpio	Study report (2000)
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine	1676		EPIWIN (2011)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 15 de 18

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 16 de 18

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 17 de 18

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Dam: Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 Repr: Toxicité pour la reproduction  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC ZHM-SYNT**

Date de révision: 11.09.2023

Code du produit: 30509

Page 18 de 18

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*